



**CANADA
QUÉBEC – MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

ST-LUDGER, LE 14 AOÛT 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 14 août 2018 à 19 h 30, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2018-08-233

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 14 août 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Adoption des procès-verbaux du 10 et 26 juillet 2018
5. Activités de fonctionnement au 10 août 2018 :
 - 5.1 Dépôt
 - 5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13
6. Comptes payés et à payer au 10 août 2018 :
 - 6.1 Ressorts Robert – Facture #147958
 - 6.2 Garage A. Therrien Inc. – Facture #33887
 - 6.3 Adoption
7. Administration :
 - 7.1 Colloque de zone de l'ADMQ
 - 7.2 Politique de dons et commandites
 - 7.3 Cobaric – Membership
 - 7.4 Répondant en matière d'accommodement – Nomination
 - 7.5 Maire – Modification du forfait cellulaire
8. Voirie :
 - 8.1 Reconstruction des rues Colette et Hamel :
 - 8.1.1 Décompte # 2
 - 8.2 Reconstruction des rues du Couvent et Taillon – Demande de la C.S. Beauce-Etchemins
 - 8.3 Achat de sable, pierre nette et sel à déglacer – Étude et décision
 - 8.4 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration
 - 8.5 Aide à l'amélioration du réseau routier – Approbation des dépenses
 - 8.6 Lavage intérieur du garage municipal
 - 8.7 Parc industriel – Creusage du fossé de ligne
9. Eau potable
10. Eaux usées – Achat d'une pompe

11. Service incendie :
 - 11.1 Entraide automatique – Fusion des services incendie de Lac-Drolet et Audet
 - 11.2 Règlement sur la prévention des incendies et la sécurité des occupants – Avis de motion et présentation d'un projet
12. Couverture cellulaire - Appui municipal pour l'installation d'une tour de communication
13. OTJ – Réfection de la toiture
14. CPTAQ – Demande d'autorisation de Domtar Inc.
15. Dérogation mineure – Lot 4 189 589 – Joël Dulac
16. Dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)
17. Camping Samson – Prolongement du fossé du Rang 12
18. R Paré Excavation – Demande d'exclusion
19. Demandes d'aide financière :
 - 19.1 La troupe de théâtre de Saint-Ludger
 - 19.2 Baseball mineur St-Martin
20. Varia
21. Dépôt de documents pour information
22. Répertoire du courrier reçu au 10 août 2018
23. Période de questions de l'assistance.
24. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur le maire ainsi que la directrice générale répondent aux questions de citoyens relativement à la couverture cellulaire et à la réfection de la rue du Pont. De plus, une citoyenne demande à ce que soit facilité l'accès à la scène extérieure de l'OTJ.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 10 ET 26 JUILLET 2018

Résolution 2018-08-234

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2018 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance

ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2018 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Résolution 2018-08-235

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juillet 2018 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juillet 2018 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

5. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 10 AOÛT 2018 :

5.1 Dépôt

Les activités de fonctionnement au 10 août 2018 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13

La directrice générale informe les membres du conseil que les virements de crédits budgétaires ci-après ont été effectués conformément au règlement 2007-13 :

| <u>Virements de crédits effectués au 31 juillet 2018</u> | | | |
|---|--|-----------------|----------------|
| N° de poste | Description | en moins | en plus |
| <i>Voirie</i> | | | |
| 02-320-00-640 | Pièces et accessoires - voirie | 56.00 \$ - | |
| 02-320-00-521 | Entretien et réparation - chemins,rues,trottoirs | 3 368.00 \$ - | |
| 02-320-00-526 | Entretien et réparation - matériel | | 56.00 \$ + |
| 02-320-00-631 | Carburant, huile, graisse, diesel | | 3 368.00 \$ + |
| <i>Déchets domestiques</i> | | | |
| 02-451-21-446 | Coût enfouissement | 2 279.55 \$ - | |
| 02-451-00-725 | Achats de bacs à ordures | | 2 279.55 \$ + |
| <i>Otj</i> | | | |
| 02-701-00-526 | Entretien et réparation - Équipement OTJ | 546.00 \$ - | |
| 02-701-00-632 | Huile à chauffage - OTJ | 14.20 \$ - | |
| 02-701-00-527 | Entretien et réparation - piscine OTJ | | 546.00 \$ + |
| 02-701-00-631 | Huile à chauffage - piscine OTJ | | 14.20 \$ + |

6. **COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 6 JUILLET 2018 :**

6.1 **Ressorts Robert – Facture #147958**

Résolution 2018-08-236

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture #147958 de Ressorts Robert au coût de 777.16 \$, taxes en sus, pour la réparation du Hub arrière sur l'Inter 2003 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-12- 526 *Ent et rép – Inter 2003 (n° 12)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

6.2 **Garage A. Therrien Inc. – Facture #33887**

Résolution 2018-08-237

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture #33887 du Garage A Therrien Inc. au coût de 1 050.87 \$, taxes en sus, pour des réparations diverses effectuées sur l'unité d'urgence du Service incendie ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-220-03- 525 *Entretien et réparation – Unité d'urgence*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

6.3 Adoption

Résolution 2018-08-238

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en main la liste des comptes payés et à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE les comptes ci-dessous présentés totalisant 396 803.26 \$ soient payés par la directrice générale quand il y aura lieu, avec imputation aux postes budgétaires adéquats.

SALAIRES NETS PAYÉS POUR JUILLET 2018

| | |
|---|---------------------|
| Élus municipaux | 2 574.83 \$ |
| Employés municipaux | 26 159.99 \$ |
| Pompiers volontaires | 2 059.26 \$ |
| Ministre Revenu du Québec (Part employé+employeur) | 8 933.48 \$ |
| Receveur Général du Canada (Part employé+employeur) | 4 010.56 \$ |
| CSST | 675.54 \$ |
| RVER (Part employé) | 682.21 \$ |
| TOTAL DES SALAIRES NETS PAYÉS : JUILLET 2018 | 45 095.87 \$ |

CHÈQUES ÉMIS JUILLET 2018

| | |
|--|----------------------|
| KLARA TARDIF | 100.00 \$ |
| Hydro-Québec | 3 250.16 \$ |
| J.L.R. Gagnon Inc. | 1 789.01 \$ |
| JACQUES BLAIS | 1 400.00 \$ |
| Lafontaine et Fils Inc | 192 647.81 \$ |
| LES BÉTONS L. BAROLET INC. | 251.80 \$ |
| MARC MORIN | 114.96 \$ |
| PUROLATOR INC. | 51.60 \$ |
| R. Paré Excavation Inc | 1 637.57 \$ |
| Sogetel Inc | 666.06 \$ |
| Vincent Morin | 1 783.33 \$ |
| TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : JUILLET 2018 | 203 692.30 \$ |

COMPTES À PAYER JUILLET 2018

| | |
|---------------------------------|-------------|
| Auto Quirion & Drouin Inc | 522.77 \$ |
| BERNARD THERRIEN | 82.02 \$ |
| CANAC | 348.58 \$ |
| Canada Post Corporation | 252.96 \$ |
| CLAUDE FAUCHER | 45.99 \$ |
| CONSTRUCTION DAUDRY INC. | 4 494.72 \$ |
| ÉNERGIES SONIC INC. | 7 462.96 \$ |
| Englobe Corp. | 3 381.53 \$ |
| Équipement de bureau Demers Inc | 531.20 \$ |
| Fernand Dufresne Inc. | 191.51 \$ |
| Garage A. Therrien Inc | 830.27 \$ |
| GROUPE CT | 732.40 \$ |
| HANNA INSTRUMENTS INC. | 163.27 \$ |
| Jean Théberge | 93.76 \$ |

| | |
|--|---------------------|
| LA COOP ALLIANCE | 8.03 \$ |
| LAWSON PRODUCTS | 334.23 \$ |
| Le Centre Du Camion (Beauce) Inc | 4 434.57 \$ |
| LES BÉTONS L. BAROLET INC. | 351.82 \$ |
| Les Équipements Lapierre Inc | 284.58 \$ |
| Les Fabrications Pierre Fluet Inc | 1 781.89 \$ |
| Les Services EXP Inc | 17 173.82 \$ |
| LUDGER MAGASIN GÉNÉRAL | 178.08 \$ |
| M.R.C. Du Granit | 46 997.13 \$ |
| MONTY SYLVESTRE | 173.20 \$ |
| MUNICIPALITÉ DE COURCELLES | 38.25 \$ |
| Produits Chimiques Sany Inc | 335.80 \$ |
| PUROLATOR INC. | 5.30 \$ |
| Ressorts Robert - Traction Mégantic | (26.63 \$) |
| SAMANTHA ROY | 36.55 \$ |
| Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc | 1 013.26 \$ |
| Service Incendie Lac Drolet | 77.00 \$ |
| Services Sanitaires Denis Fortier | 10 098.25 \$ |
| SUMACOM INC. | 283.07 \$ |
| Transport A. Gagnon & Fils Inc | 287.43 \$ |
| Transport Adrien Roy & Filles Inc | 44 704.33 \$ |
| Valoris | 311.19 \$ |
| | |
| TOTAL DES COMPTES À PAYER : JUILLET 2018 | 148 015.09 \$ |
| | |
| <u>TOTAL DES COMPTES : JUILLET 2018</u> | <u>79 753.15 \$</u> |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7. **ADMINISTRATION :**

7.1 **Colloque de zone de l'ADMQ**

Résolution 2018-08-239

ATTENDU que le 13 septembre 2018, l'ADMQ organise un colloque régional qui se tiendra à la salle des loisirs de Saint-Malo au coût de 90.00 \$ / personne, incluant les documents, le repas du midi et le souper ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
 APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
 ET RÉSOLU

QUE madame Julie Létourneau, directrice générale, soit inscrite à ce colloque ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-130-00-454 *Inscription session de formation* et 02-130-00-310 *Frais de déplacement du secrétaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.2 **Politique de dons et commandites**

Dépôt d'un exemple de lettre transmise par une municipalité de la MRC du Granit aux personnes et organismes qui demandent de l'aide financière et commandites. Ce point sera discuté lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil municipal.

7.3 Cobaric – Membership

Résolution 2018-08-240

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger procède au renouvellement de son adhésion au Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) au coût de 50.00 \$;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-494 *Cotisations versées à ass. et abonnements*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.4 Répondant en matière d'accommodement – Nomination

Résolution 2018-08-241

ATTENDU le projet de loi n° 62 favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes;

ATTENDU qu'il appartient à la personne qui exerce la plus haute autorité administrative sur les membres du personnel de prendre les moyens nécessaires pour assurer le respect des mesures qui sont prévues et, qu'à cette fin, elle doit notamment désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE monsieur Jean-François Boulet, inspecteur en bâtiment et environnement, soit nommé répondant en matière d'accommodement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.5 Maire – Modification du forfait cellulaire

Monsieur le maire explique la raison pour laquelle il désire avoir l'ajout d'internet sur son cellulaire. Après discussion, le Conseil refuse de modifier le forfait cellulaire du maire.

8. VOIRIE :

8.1 Reconstruction des rues Colette et Hamel :

8.1.1 Décompte # 2

Résolution 2018-08-242

CONSIDÉRANT que la demande de paiement du 2^e décompte progressif présenté par Lafontaine et Fils Inc. est recommandée pour paiement par l'ingénieur de la firme Service exp, responsable du projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QU'un paiement de 344 648.84 \$, incluant la retenue de 10 % ainsi que les taxes, soit fait à Lafontaine et Fils Inc. ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-49-521 *PIQM Volet 1.5 – Contrat*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.2 Reconstruction des rues du Couvent et Taillon – Demande de la C.S. Beauce-Etchemins

Résolution 2018-08-243

ATTENDU que des travaux de reconstruction des services municipaux ont eu lieu sur la rue Taillon l'été dernier ;

ATTENDU qu'une bordure de béton a été faite sur la longueur de la rue Taillon et qu'aucun abaissé n'a été fait pour donner accès à la cour de l'École Nazareth ;

ATTENDU que monsieur Renaud Bernard, représentant de la Commission Scolaire Beauce-Etchemin, accepte de défrayer la moitié des frais pour le sciage de la bordure de béton afin de faciliter l'accès de la machinerie à la cour d'école ;

ATTENDU l'information transmise aux membres du Conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil municipal autorise le sciage de la bordure de béton sur une longueur de 6 mètres par Sciage béton L.C. Inc. au coût de 350.00 \$, taxes en sus ;

QUE la moitié des frais de sciage soit facturée à la Commission Scolaire Beauce-Etchemin ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-46-521 *TECQ 2014-2018 – Autres*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.3 Achat de sable, pierre nette et sel à déglacer – Étude et décision

Résolution 2018-08-244

CONSIDÉRANT les besoins en matériaux pour l'entretien des routes municipales durant l'hiver 2018-2019 ;

CONSIDÉRANT l'étude des propositions de prix reçues et la discussion du Conseil à cet effet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance

ET RÉSOLU

QUE l'achat de 697.5 TM de pierre nette 3/8-1/2 (± 45 voyages) soit effectué chez Excavatech aux coûts suivants :

| | | |
|---|----------|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Pierre nette non livrée | 11.00 \$ | taxes en sus et redevance municipale incluse |
| <input checked="" type="checkbox"/> Pierre nette livrée | 15.82 \$ | taxes en sus et redevance municipale incluse |

QUE l'achat de 775 TM de sable tamisé (\pm 50 voyages) soit effectué chez Les Entreprises Marc Langlois Inc. au coût suivant :

Sable livré 9.29 \$ taxes en sus et redevance municipale incluse

QUE ces achats soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-330-00-622 *Sable et poussière de pierre*.

QUE l'achat de \pm 70 tonnes de sel à glace soit effectué chez Sel Warwick au coût de 104.95 \$ la tonne métrique livrée, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-330-00-635 – *Sel*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.4 Programme d'aide à la voirie locale – Volets Projets particuliers d'amélioration

À la suite de la recommandation de notre député, la ministre déléguée aux Transports, madame Véronique Tremblay, accorde à la Municipalité une aide financière maximale de 15 000 \$ pour des travaux d'amélioration des routes dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volets Projets particuliers d'amélioration.

8.5 Aide à l'amélioration du réseau routier – Approbation des dépenses

Ce point est reporté à la prochaine séance ordinaire du Conseil municipal.

8.6 Lavage intérieur du garage municipal

Résolution 2018-08-245

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE la compagnie Les Entretien Sani-Brille soit autorisée à procéder au lavage intérieur du garage municipal au coût de 3 500.00 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-522 – *Entretien et réparation – Garage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.7 Parc industriel – Creusage du fossé de ligne

Ce point sera discuté lors de l'étude du budget 2019.

9. EAU POTABLE

L'opérateur adjoint en eau potable, Francis Montplaisir, est de retour au travail.

10. EAUX USÉES – ACHAT D'UNE POMPE

Ce point sera discuté lors de l'étude du budget 2019.

11. SERVICE INCENDIE :

11.1 Entraide automatique – Fusion des services incendie de Lac-Drolet et Audet

Lecture de la résolution de la Municipalité de Audet.

Lorsque la résolution de la Municipalité de Lac-Drolet sera reçue, une rencontre aura lieu avec monsieur Vincent Morin, directeur du Service Incendie pour discuter de ce point.

11.2 Règlement sur la prévention des incendies et la sécurité des occupants – Avis de motion et présentation d'un projet

Avis de motion 2018-154

Le conseiller Bernard Rodrigue donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement sur la prévention des incendies et la sécurité des occupants.

Le projet de ce règlement est présenté aux membres du Conseil municipal.

12. COUVERTURE CELLULAIRE – APPUI MUNICIPAL POUR L'INSTALLATION D'UNE TOUR DE COMMUNICATION

Résolution 2018-08-246

ATTENDU que Sogetel Mobilité projette l'installation de système(s) d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité de Saint-Ludger ;

ATTENDU que Sogetel Mobilité s'est entendue avec Opérations Forestières G.F. Ltée et Produits Forestiers G L inc. concernant la vente du lot # 4 190 644 situé en bordure du 9^e Rang pour la construction d'une tour de type haubanée de 90 mètres ;

ATTENDU que dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis ;

ATTENDU que la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure sera suivie en bonne et due forme ;

ATTENDU que le terrain choisi étant en zone agricole, doit passer par une demande d'autorisation à la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

ATTENDU QUE le site visé constitue le site de moindre impact pour la municipalité ainsi que selon les contraintes liées à l'ingénierie du réseau existant de Sogetel Mobilité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger est favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Sogetel Mobilité, et projeté sur le lot 4 190 644.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

13. OTJ – RÉFECTION DE LA TOITURE

Suite à la fuite d'eau qui s'est produite dans l'entrée principale de l'OTJ, le conseiller Bernard Rodrigue informe le Conseil municipal de l'intervention qu'il a fait faire autour de la cheminée située dans la cuisine.

Concernant la réfection complète de la toiture (section avant), ce point sera discuté lors de l'étude du budget 2019.

14. CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION DE DOMTAR INC.

Résolution 2018-08-247

ATTENDU que Domtar a transmis à la CPTAQ une demande de renouvellement d'autorisation pour opérer une gravière sur le lot 4 190 365-P situé dans la Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin ;

ATTENDU que du matériel extrait de cette gravière était vendu à la Municipalité de Saint-Ludger et qu'une décision de la CPTAQ doit être rendue afin de renouveler l'entente de fourniture de gravier ;

CONSIDÉRANT que l'approvisionnement en matériaux granulaires est indispensable afin de maintenir le réseau routier municipal en bon état et que la Municipalité de Saint-Ludger désire renouveler cette entente ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger consent à ce que les chemins de Domtar soient utilisés pour le transport de gravier de la gravière située sur le lot 4 190365-P de la Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin jusqu'aux rangs publics de la Municipalité de Saint-Ludger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

15. DÉROGATION MINEURE – LOT 4 189 589 – JOËL DULAC

Résolution 2018-08-248

ATTENDU que monsieur Joël Dulac désire construire un garage d'une superficie de 100 mètres carrés (30' x 36') et d'une hauteur de 6.9 mètres ;

ATTENDU que la réglementation actuellement en vigueur stipule que :

- la superficie maximum d'un garage privé et/ou abri d'auto est de 90 mètres carrés au total, sans toutefois dépasser la superficie du bâtiment principal ;
- La hauteur de tout bâtiment accessoire ou annexe ne doit pas excéder celle du bâtiment principal. Dans tous les cas cependant, la hauteur d'un garage privé isolé ne peut être supérieure à 6 mètres ;

CONSIDÉRANT que, pour répondre à des besoins d'entreposage d'outils, de machineries et pour d'éventuels achats, monsieur Dulac a besoin d'une superficie de garage plus grande et plus haute que ce que la réglementation permet ;

ATTENDU que la demande n'affecte pas l'usage ni la densité du sol ;

ATTENDU que la situation ne cause aucun préjudice sérieux au voisinage immédiat ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU jugent que cette demande est mineure et recommande au Conseil municipal d'accepter la dérogation mineure ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger accepte la recommandation du Conseil Consultatif d'Urbanisme D'ACCORDER la dérogation mineure demandée par monsieur Joël Dulac à l'effet de permettre la construire un garage d'une superficie de 100 mètres carrés (30' x 36') et d'une hauteur de 6.9 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

16. DÉROGATION AU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION (RPEP)

Dépôt du courriel reçu de monsieur François Boulay, maire de la Municipalité de Ristigouche Sud-Est concernant une mise au point sur le recours judiciaire lié à la demande de dérogation à la ministre Melançon suite aux projets de règlements annoncés par le ministre Pierre Moreau le 20 juin dernier.

17. CAMPING SAMSON – PROLONGEMENT DU FOSSÉ DU RANG 12

Contrairement à ce qui est écrit sur le plan présenté, le conseiller Bernard Rodrigue souligne aux membres du Conseil que monsieur Sylvain Morin n'a jamais été mandaté par le Club Chasse et Pêche pour déposer cette demande. Elle provient strictement du Camping Samson.

Résolution 2018-08-249

ATTENDU que les pluies diluviennes des dernières semaines ont causé des dégâts sur les propriétés du Camping Samson ;

ATTENDU que monsieur Sylvain Moreau, représentant du Camping Samson, s'adresse à la Municipalité afin que celle-ci procède au prolongement du fossé du Rang 12 sur les lots 4 189 776, 4 189 832, 4 189 836, 4 189 834 et 4 189 775, ce qui permettrait de répartir l'écoulement de l'eau de pluie ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger refuse de procéder au prolongement du fossé du Rang 12 en longeant les lots 4 189 776, 4 189 832, 4 189 836, 4 189 834 et 4 189 775.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

18. R PARÉ EXCAVATION – DEMANDE D'EXCLUSION

À la demande de monsieur Réjean Paré, ce point est reporté à la prochaine séance ordinaire du Conseil municipal.

19. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE :

19.1 La troupe de théâtre de Saint-Ludger

Résolution 2018-08-250

ATTENDU que des citoyens de la municipalité sont à monter une pièce de théâtre qui sera présentée en septembre prochain dont la moitié des profits seront versés à la Fabrique de Saint-Ludger et l'autre moitié pour l'amélioration des infrastructures de l'OTJ de Saint-Ludger ;

ATTENDU que ces personnes demandent à la Municipalité la possibilité d'utiliser gratuitement la grande salle et la petite salle de l'OTJ pour leurs

représentations du 7 et 8 septembre prochain et la possibilité d'imprimer gratuitement en couleur, sur l'imprimante de la municipalité, leur programme en 400 exemplaires ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger accorde gratuitement l'utilisation de la grande salle et de la petite salle à la troupe de théâtre de Saint-Ludger pour leurs représentations du 7 et 8 septembre prochain et l'impression couleur de leur programme en 400 exemplaires sans frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

19.2 Baseball mineur St-Martin

Résolution 2018-08-251

ATTENDU que le club de Baseball mineur St-Martin s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir une aide financière leur permettant de procéder à l'achat d'équipements, le salaire des arbitres et l'entretien du terrain ;

ATTENDU que 4 jeunes de Saint-Ludger sont inscrits dans ce club ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QU'une somme de 140.00 \$ soit versée à Baseball mineur St-Martin pour la saison 2018 ;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

20. VARIA

Aucun point ajouté.

21. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION

Les documents suivants ont été remis au Conseil pour information :

- ⇒ Conseil des maires – PV du 11 juillet 2018
- ⇒ Comité administratif – PV du 9 juillet 2018
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 9 juillet 2018

22. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 6 JUILLET 2018

Résolution 2018-08-252

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 6 juillet et le 10 août 2018 est classée sous 4 rubriques :

- ⇒ Régional
- ⇒ Général
- ⇒ Communiqués
- ⇒ Publications

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

23. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question de l'assistance.

24. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résolution 2018-08-253

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 21 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bernard Therrien, Maire

Julie Létourneau, Dir. Gén.